

Le MAG'

Le Magazine des Portes du Luxembourg

N°100



Com. com.

Des nouvelles aides aux Portes du Luxembourg

p.4

Tourisme

Une maison de la Bataille de Stonne

p.6

Social

Une nouvelle maison France Services à Mouzon

p.8

Mobilités

Des solutions pour améliorer la mobilité de nos habitants

p.9



Portes du Luxembourg

Edito



Bulletin d'information édité par
La Communauté de Communes
des Portes du Luxembourg.
Président : Frédéric LATOUR
MAISON DES PORTES DU LUXEMBOURG
37 ter, avenue du Général de Gaulle
08110 CARIGNAN
Tél : 03.24.27.90.98 / Fax : 03.24.22.05.10
www.portesduluxembourg.fr
contact@portesduluxembourg.fr
Crédits photos : Communauté de Communes
des Portes du Luxembourg

Mesdames, Messieurs, cher(e)s Ami(e)s,

En parcourant ce Mag' vous pourrez vous informer des différentes décisions importantes prises au cours de l'année 2023 par le Conseil Communautaire ;

A Douzy, vous découvrirez 2 entreprises vantant les produits locaux, le Marvaillois et le Pressoir des Gourmands, à côté le parking de co-voiturage est fonctionnel. Dans le même temps, vous constaterez l'avancement des travaux de la future crèche. A Carignan, sur la zone d'activités, le restaurant l'Entre-Temps a ouvert ses portes, accompagné de CVC Tech, fournisseur de pièces détachées dans le chauffage. Les travaux de la future clinique vétérinaire et du Magasin Vert ont également commencé.

A Mouzon, en partenariat avec la municipalité, la création de la Maison France Service (avec ses permanences délocalisées dans les mairies de Douzy, Margut, Raucourt et Flaba et Remilly-Aillicourt) permet de pouvoir accéder aux services publics (CAF, MSA, Assurance

maladie, La Poste, les Impôts, etc...). A Stonne, vous pourrez visiter la Maison d'accueil et comprendre la Bataille de Mai 40. Au fil de vos promenades à pied ou à vélo, vous pourrez sous peu utiliser la liaison Carignan/ Douzy ou flâner sur les sentiers de randonnées dont le balisage est terminé (*les circuits sont disponibles sur www.portesduluxembourg.fr ou sur l'appli MA RANDO*). Les études environnementales concernant la voie cyclable Mouzon/Stenay se poursuivent actuellement.

Par ailleurs, outre ces investissements concrets, les Élus et leurs Commissions, ainsi que les services de la collectivité, se sont engagés dans de nombreux dossiers;

La résorption des friches industrielles, à ce jour quatre dossiers sont « conventionnés » avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), il s'agit de la friche « Sommer » à Mouzon, la friche « Usinor » de Blagny, l'ancienne filature « Oudin » à la Ferté-sur-Chiers et la friche « Biette » à Carignan.

Les politiques agricoles, économiques et touristiques de la CCPL ont été modifiées et une refonte des règlements d'aides pour 2024 est conventionnée avec la Région.

Dans le cadre de la transition énergétique, l'engagement d'un marché de prestations est en cours pour l'étude des bâtiments publics dans les 50 communes membres de la collectivité (environ 500 bâtiments). La politique de l'habitat s'est traduite par la signature d'une convention tripartite avec la Région et le Département pour la rénovation du bâti ancien. Parallèlement, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec Ardenne Métropole est opérationnelle.

L'aménagement du Territoire se poursuit par l'intermédiaire de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la phase de zonage est en cours de réflexion, intégrant le sujet de la Trame Verte et Bleue.

Le développement des mobilités est lancé avec la mise en place d'un transport à la demande géré par Familles Rurales. Une étude sur le verdissement des flottes de véhicules a été voté à l'échelle du SCoT Nord Ardennes pour répondre aux objectifs du plan Régional « des motorisations à faibles émissions ».

La politique de santé se poursuit dans le but d'améliorer la démographie médicale ; des travaux dans des appartements sont engagés afin de les mettre gratuitement à disposition des professionnels de santé, des journées de

rencontres avec les internes et remplaçants sont organisées au niveau de la CCPL et à l'échelle départementale également. Pour nos aînés, les travaux de la résidence seniors à Carignan ont commencé en mars (28 logements dont déjà 15 sont réservés). La livraison est prévue pour 2025.

Le développement d'une politique circulaire de gestion des déchets est rendue obligatoire par l'Etat. La CCPL a fait le choix dès 2018 de collecter les déchets en points d'apport volontaires. A ce jour, 22 communes sont équipées et 15 autres sont favorables à ce système. Le dernier Conseil Communautaire (en date du 07/12/2023) a adopté la proposition de suspendre l'investissement pour 2024 afin de limiter la hausse de la redevance à 7,5% nécessaire à l'équilibre budgétaire. L'incendie du Centre de tri (VALODEA) en 2022 a créé des surcoûts dans toutes les intercommunalités, surcoûts liés au transport des déchets hors du département. A cela s'est ajouté le contexte actuel : la flambée des coûts du gaz, de l'électricité, du carburant, des matières premières, l'inflation, la guerre en Ukraine, le conflit Israël-Palestinien, le réchauffement climatique (entres autres). Tout ce contexte international IMPACTE notre Territoire ! Chacun de nous en subit les conséquences financières et nul ne peut ni ne doit l'ignorer.

Il est bien plus facile de détourner le regard et de s'informer sur les réseaux sociaux plutôt que d'affronter la réalité et s'informer par des sources « officielles ». Certes moins « distrayantes » mais malheureusement plus fiables.

La fonction d'élu local nous impose des responsabilités et des décisions pas toujours populaires mais obligatoires, réglementaires, juridiques et toujours dans L'INTÉRÊT GÉNÉRAL plutôt que dans son intérêt personnel. Ce qui, faut-il le rappeler, est condamnable au titre du conflit d'intérêt lié à notre statut d'Élus de la République.

A bon entendre...

Malgré tout, la tendance serait plutôt baissière (par exemple, en décembre, on a eu une baisse de 24 centimes sur le litre de gasoil), gageons donc que les mesures prises aujourd'hui soient limitées, et à ce titre gardons l'espoir d'un monde redevenu raisonnable !

A toutes et tous, je souhaite une belle année 2024.

6 projets soutenus par le fonds de solidarité intercommunal en 2023

Dans le précédent numéro du Mag, nous vous présentions le fonds de solidarité intercommunal (FSI) et les premiers dossiers subventionnés au titre de ce fonds.

Le FSI permet aux communes membres de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux ou d'études participant à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

L'ouverture de la campagne 2024 est l'occasion de tirer le bilan de cette deuxième année de fonctionnement :

- La commune d'Autrecourt-et-Pourron a bénéficié d'une aide d'un montant de 1.431€ pour la réalisation de travaux de stationnement et d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à la Mairie et à l'agence postale,
- La commune d'Euilly-Lombut a bénéficié d'une aide d'un montant de 5.000€ pour des travaux de réfection et d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- La commune de la Ferté-sur-Chiers a bénéficié d'une aide d'un montant de 933€ pour des travaux de mise aux normes de la sécurité incendie,
- La commune de Les Deux Villes a bénéficié d'une aide d'un montant de 5.000€ pour des travaux de sécurisation

routière,

- La commune de Moiry a bénéficié d'une aide d'un montant de 1.889€ pour des travaux d'accessibilité et de 3.920€ pour l'inspection et le curage des réseaux d'eau et d'assainissement,
- La commune de Tremblois-les-Carignan a bénéficié d'une aide d'un montant de 1.188€ pour des travaux de sécurisation routière.

Au total, le fonds solidaire intercommunal 2023 aura donc mobilisé un peu plus de 19.300€ permettant de concrétiser des projets pour des petites et moyennes communes du territoire.



Travaux réalisés grâce au FSI aux Deux-Villes



Travaux réalisés grâce au FSI à Autrecourt-et-Pourron

Des nouvelles aides aux Portes du Luxembourg

Des aides revues pour le développement économique, l'agriculture et le tourisme

La Communauté de Communes dispose historiquement de plusieurs régimes d'aides aux différents secteurs économiques et en faveur des porteurs de projet du territoire.

L'octroi d'aides économiques étant une compétence du Conseil Régional, une convention avec la Région Grand-Est a permis de continuer à faire fonctionner les aides territoriales des Portes du Luxembourg.

Si l'attribution des aides a été mise en suspens depuis 2021, la précédente convention étant arrivée à son terme, ce temps a été à profit pour préparer de nouveaux règlements.

Ces nouveaux règlements ont été adoptés lors du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023. Une nouvelle convention de cofinancement avec la Région Grand-Est sera opérationnelle début 2024.

Les aides agricoles

- Aide à l'achat de matériel de surveillance

des animaux : taux d'aide de 20 % plafonné à 2.000€ de subvention pour les caméras et 1000€ pour les détections de vêlages.

- Aide à la création d'emploi salarié: aide de 5.100€ sur 3 ans soit 1 700€ par an pour un CDI temps plein (proratisé en cas de temps partiel)
- Service emploi 08 : prise en charge de 50% des 50 premières heures.
- Diversification agricole : Aide de 20% plafonnée à 10.000€, renouvelable tous les 3 ans. Aide uniquement sur les investissements liés à la transformation et uniquement pour la première demande.
- Aide aux sursemis (autonomie alimentaire) : taux de 25 % plafonné à 500 €, renouvelable tous les ans.
- Aide pour l'acquisition de cloches à cadavres : taux de 50 % plafonné à 350€ d'aide par cloche.
- Aide aux énergies renouvelables: avance remboursable de 10.000€ sur 5 ans, uniquement pour les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

Une communication envers l'ensemble de la profession agricole permettra de diffuser l'information et les modalités de fonctionnement de ces nouvelles aides.

Contact : Service Agriculture
contact@portesduluxembourg.fr

03 24 27 90 98



Les aides en faveur du développement touristique

La Commission Tourisme s'est réunie à plusieurs reprises au cours de ces dernières années pour définir les objectifs de ces nouvelles aides, avec pour but principal d'encourager la montée en gamme des hébergements touristiques sur le territoire. En effet, désormais le territoire est bien couvert par des meublés de tourisme (gîtes) et des chambres d'hôtes. Beaucoup sont souvent complets mais nous avons pu constater que les touristes désirent aujourd'hui des hébergements plus qualitatifs avec des services hauts de gamme ou des hébergements qui se démarquent des autres pour « vivre une expérience ». La CCPL va donc favoriser désormais la montée en gamme des hébergements et financera uniquement les projets de création et/ou de rénovation qui obtiendront à terme un classement en 4 étoiles.

Les trois aides qui entreront en vigueur :

- Chambres d'hôtes : 25% de la dépense HT dans la limite de 3.000€ par chambre,
- Meublés de tourisme : 20% de la dépense HT dans la limite de 30.000€ / Critère : 4 étoiles ou équivalent,
- Hébergements atypiques : 25% de la dépense HT dans la limite de 3.000€ par module.



Gîte de La Forge, Clévacances

Les aides seront attribuées en fonction des crédits disponibles. Il est donc conseillé aux porteurs de projet de soumettre leur demande dans les délais impartis, à savoir entre janvier et juin pour une instruction de leur dossier dans le second semestre.

Une fois le dossier complet, une autorisation de démarrage des travaux sera transmise au porteur de projet, ce qui n'équivaut pas à un accord de subvention.

Le porteur aura deux ans pour effectuer ses travaux et fournir les justificatifs acquittés.

Contact : Service Tourisme
contact@portesduluxembourg.fr
 03 24 27 90 98
www.portesduluxembourg.fr
 onglet «loisirs et événements»

Les aides au développement économique

- Aide communautaire à l'investissement et à l'emploi (ACIE)

Cette aide concerne les PME de moins de 20 salariés (hors auto / micro entreprises et professions libérales).

Vous pouvez y prétendre si vous créez un emploi en CDI ou bien si vous avez un projet d'investissement de 5.000€ minimum (dépenses immobilières construction, aménagement, réhabilitation de locaux ; achat de matériaux *(dans le cas où vous réalisez vous-même les travaux)* ; achat d'équipements : véhicule utilitaire, matériel, outillage, etc.).

Vous pouvez bénéficier d'une aide de 30%. La subvention est versée sur une période de 3 années et calculée sur le montant HT de l'investissement éligible, dans la limite de 5 100€, limitée à une demande par an.

- Accompagnement des commerces en milieu rural (ACCOR)

Cette aide s'adresse aux commerces situés dans les communes de Douzy, Mouzon et Carignan.

Les entreprises concernées sont les Très Petites Entreprises (TPE) exploitant un local commercial avec une vitrine en rez-de-chaussée, situé au centre ville ou bien les entreprises qui ont moins de 10 salariés et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. Les autoentrepreneurs et microentreprises ne sont pas concernés.

L'investissement minimal éligible à l'aide est de 2.000€, il doit être non productif pour votre entreprise, comme :

- L'aménagement, modernisation et

réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non productifs, dont frais d'études ou autres dépenses connexes ;

- Les devantures commerciales (parties de façades concernées par le local commercial, enseignes) et terrasses (et mobilier y afférent) visibles depuis la rue ; Équipements et mobiliers liés uniquement à l'activité commerciale ;
- Les véhicules pour ateliers, de tournées, ou dédiés dont l'aménagement spécifique est supérieur à 3.000€ HT.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 12.500€ (versée pour 50% par la Région Grand Est et 50% par la Communauté de Communes).

La subvention est calculée sur le montant HT de l'investissement éligible et correspond à 50% du montant éligible (à partir de 2 000€ et dans la limite 25 000€).

Pour être éligible, la demande de subvention doit être reçue AVANT tout investissement.

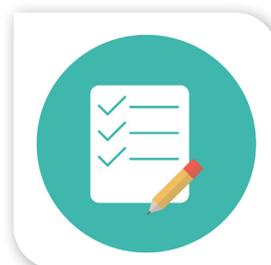
Contact : Service Développement Economique

contact@portesduluxembourg.fr

03 24 27 90 98

www.portesduluxembourg.fr

onglet «économie et emploi»



Une maison de la Bataille de Stonne

Un centre d'interprétation pour comprendre la Campagne de France

Inauguré le 15 septembre, le centre d'interprétation de la Bataille de Stonne : « Maison de la Bataille de Stonne – Mai Juin 1940 » a accueilli ses premiers visiteurs !



Inauguration de la Maison de la Bataille de Stonne

Stonne, village ardennais, a été le théâtre, du 15 mai 1940 au 27 mai 1940, de l'une des plus importantes batailles de la campagne de France opposant l'armée française aux forces allemandes et qui sera évoquée après-guerre comme le « Verdun de 1940 ».

C'est dans ce contexte historique qu'en 2019, sur proposition de plusieurs membres de l'association locale « Ardennes 40, à ceux qui ont résisté » et de la Mairie de Stonne, la Communauté

de Communes a décidé de construire un bâtiment qui aurait pour vocation d'informer le grand public sur ces événements. La collectivité a pu bénéficier du soutien financier de l'Etat, de la Région Grand-Est et du Conseil Départemental des Ardennes.

Le centre d'interprétation dispose d'un espace scénographique pensé pour plonger les visiteurs en immersion de façon pédagogique et ludique.

Ce nouvel équipement touristique vient enrichir l'offre mémorielle du territoire des Portes du Luxembourg, il a déjà accueilli 757 personnes entre septembre et octobre !

Fermée pour la période hivernale, la maison de la Bataille de Stonne réouvrira au printemps.

Contact : 07 50 75 39 77 /

bataillestonne@portesduluxembourg.fr

www.portesduluxembourg.fr / www.ardennes.com



De nouveaux tronçons de voies cyclables

Après la voie cyclable de L'Ennemane, reliant Remilly-Aillicourt à Raucourt sur 7 kms, la Voie cyclable Carignan-Muno sur 8kms, un nouveau tronçon de voie cyclable s'apprête à voir le jour entre Carignan et Douzy. L'itinéraire, d'une longueur de 13 kilomètres, passe par les communes de Carignan, Osnes, Tétaigne, Brévilly et Douzy. Une première partie entre le Hameau de Lombut et le village de Brévilly vient d'être aménagée.

Il s'agit ici d'une liaison cyclable, parfois en « voie partagée », certaines parties du parcours étant sur des petites routes ouvertes à la circulation qui seront balisées et sécurisées.

Ce projet a pour vocation de raccorder la « Meuse à vélo » à Douzy-Remilly et les grands itinéraires belges via la voie verte Carignan-Muno.



En 2023, plusieurs entreprises ont ouvert leurs portes aux Portes du Luxembourg

- **Le Marché aux Affaires** : Bazar

Angle de la RN, chemin rural dis des Rillettes, 08110 Blagny
Tel : 09 78 80 24 10

- **La Diligence** : Friterie

53 Route Nationale, 08110 Blagny
Tel : 07 89 26 90 76 – 06 25 02 43 62

- **Le coq boulanger** : Boulangerie

17 rue Maria Visseaux, 08110 Carignan / Tel : 09 75 97 01 99

- **Gourmandises fondantes** : Bougies & Photographe

22 rue Maria Visseaux, 08110 Carignan / Tel : 06 45 87 86 84

- **Au temps pour soi** : Institut de beauté

6 rue Hablot, 08110 Carignan / Tel : 06 29 42 35 09

- **L'Entre-Temps** : Restaurant & Epicerie fine italienne

33 Zac Clément Ader, 08110 Carignan / Tel : 06 60 19 46 65

- **CVC-Tech** : Magasin de pièces détachées pour le chauffage, la ventilation et la climatisation

33 Zac Clément Ader, 08110 Carignan / Tel : 06 36 06 03 76

- **L'escale** : Restauration rapide

32 rue Nationale, 08450 Chémery/Bar / Tel : 03 24 33 85 28

- **Le Marvillois & Co** : Boucherie – Charcuterie

1 bis avenue des Nations, 08140 Douzy / Tel : 03 24 22 22 80

- **Le Pressoir des Gourmands** : Epicerie fine, paniers garnis

1 avenue des Nations, 08140 Douzy / Tel : 09 81 27 08 22

Du nouveau sur les zones d'activités économiques

1. Les cellules de la zone d'activités de Douzy : Ce sont deux enseignes qui se sont installées sur les cellules construites à Douzy, Le Pressoir des gourmands, inauguré le 21 avril 2023 et Le Marvillois, inauguré le 10 octobre 2023. Ces deux magasins proposent des produits locaux, jus, fruits et légumes, épicerie fine pour le premier, et boucherie pour le second.
2. Sur la zone d'activités de Carignan à Wé : Un restaurant, L'Entre-Temps, accolé à l'entreprise CVC Tech, fournisseur de pièces détachées pour le chauffage, la ventilation et la climatisation, ont été inaugurés le 29 juin 2023.



Les services publics au plus près des usagers

Une nouvelle Maison France Services sur la commune de Mouzon

France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ruraux. C'est un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement à moins de 30 minutes de chaque habitant.

C'est le cas de la Maison France Services de Mouzon qui a ouvert ses portes le 9 Janvier 2023. Plus de 2.000 accompagnements personnalisés y ont été effectués l'année écoulée. Ils viennent renforcer les 4.000 démarches annuelles de la MFS de Carignan.

Cette nouvelle réalisation est le fruit d'une collaboration entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et la mairie de Mouzon. L'ouverture de ce service découle d'une opportunité de travailler avec l'agence postale de Mouzon en proposant un accueil mutualisé. La commune de Mouzon a donc acheté et rénové le bâtiment de La Poste, destinée à fermer. Elle a également repris en gestion propre l'agence postale communale. La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a ensuite géré la labellisation de la structure en « France Services ».



Inauguration de la MFS de Mouzon

Quelles démarches y effectuer ?

Dans l'espace France Services, deux agents sont présents pour vous accompagner dans vos démarches administratives, dans la

constitution d'un dossier, dans la rédaction d'un courrier, ou pour vous aider à obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration.

De nombreux organismes ont des permanences physiques ou sont en lien direct avec la Maison France Services :

- Justice : Ministère de l'Intérieur ANTS (carte grise, permis de conduire), Ministère de la Justice, SPIP/PJJ : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation / Protection Judiciaire de la jeunesse (soit environ 15 % des accompagnements en MFS)
- Social : CAF, Assurances retraites et complémentaires, UDAF : médiation Familiale (20 % des accompagnements)
- Santé : Assurance maladie, CPAM, MSA : Mutualité Sociale Agricole (25 % des accompagnements)
- Services : finances publiques : déclaration d'impôts, travailleurs transfrontaliers (20 %)
- Emploi : Antenne de la Mission Locale : accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, Agences d'intérim, DEST1 et conseil départemental (accompagnement des bénéficiaires du RSA)
- La Poste : affranchissement, timbres, enveloppes, Chronopost, dépôt et retrait d'objets, retrait d'espèces, livrets, dépôt de chèques, vente de produits et services de téléphonie : « La Poste Mobile »

Maison France Services de Mouzon
Avenue Moulin Lavigne
03 52 76 01 50
franceservices@portesduluxembourg.fr

Des permanences délocalisées de la Maison France Services

Les agents de la Maison France Services de Mouzon sont accueillis dans certaines communes du territoire pour permettre un accès encore plus rapide aux différents services publics pour les habitants. Lors de ces permanences, vous bénéficiez du même accompagnement dans vos démarches qu'à Mouzon.

Les permanences ont lieu de 14h00 à 16h30 les : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois à Remilly Aillicourt, 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois à Raucourt-et-Flaba, 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois à Margut, 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois à Douzy

Pour retrouver le calendrier de ces permanences, rendez-vous www.portesduluxembourg.fr, onglet «au quotidien».

Des solutions pour améliorer la mobilité de nos habitants

Les questions de mobilité sont au cœur des problématiques en milieu rural. Depuis sa prise de compétence en 2021 et afin de palier au mieux à ces difficultés, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg travaille avec différents partenaires à proposer des solutions à ses habitants.

Les transports à la demande – Transport'moi

Ce service est proposé en partenariat avec l'association Familles Rurales depuis novembre 2022. Les usagers qui en font la demande sont mis en contact avec des chauffeurs bénévoles, moyennant une somme de 2 à 4 euros selon la distance, pour se rendre à des rendez-vous médicaux, rendre visite à de la famille, aller faire des démarches administratives, etc. Les transports sont assurés vers les communes de Douzy, Mouzon, Carignan, Raucourt-et-Flaba, Margut et Sedan.

Quelques chiffres pour 2023 :

- près de 900 transports effectués,
- dont 36 % pour raisons médicales et 20 % pour des achats,
- 49 % des déplacements étaient à destination de Sedan (hôpital, démarches administratives...) et 17 % à destination de Carignan,
- en moyenne, 34 personnes bénéficient de ce service chaque mois,
- une dizaine de chauffeurs bénévoles sont mobilisés chaque jour,

- 32 000 km ont été parcourus.



Les navettes vers les centres-bourgs / marchés – Transport'moi

Toujours avec Familles Rurales, cette seconde solution de transport est cette fois une navette collective, qui part à heure fixe, chaque semaine, pour emmener les usagers vers les centres-bourg, les marchés, à Raucourt-et-Flaba, Mouzon, Carignan et même Sedan. Le trajet aller-retour s'élève à 2 euros.

Pour toutes les informations sur ces services de navettes : Familles Rurales
06 58 99 47 00 / transport.ardennes@famillesrurales.org

La ligne de bus Carignan – Florenville – Arlon

Dans le cadre du redéploiement des lignes TEC (transport en commun) du secteur de Florenville, est né un projet de ligne de bus transfrontalière. Cette dernière, principalement à destination des travailleurs transfrontaliers, permettra de desservir sur le territoire français Carignan et Pure. Côté belge, plusieurs communes seront traversées par le bus, notamment

Florenville et Arlon. Une mise en service est prévue vers l'été 2024.

La prime vélo

Depuis le 1er mars 2023, La Communauté de Communes participe à l'achat de votre vélo dans un commerce du département :

- Une aide de 33% plafonnée à 200€ pour les vélos, à assistance électrique ou non, neufs ou d'occasion.
- Une aide de 40% avec un plafond de 300€ pour un vélo « conçu et assemblé en France».

Il est possible de cumuler cette subvention avec d'autres aides lorsqu'elles existent (ex: Etat, Région).

Les critères d'éligibilité à la prime vélo :

- Acheter un vélo de ville, un vélo tous chemins (VTC) ou bien un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion dans un commerce local du département, avec une tolérance pour le nord meusien.
- Le vélo ne doit pas avoir été acquis depuis plus de trois mois.
- Habiter dans l'une des 50 communes des Portes du Luxembourg.
- L'aide est limitée à une participation par foyer.
- Ne pas revendre son vélo dans un délai de trois ans.

Pour en savoir plus, service mobilités des Portes du Luxembourg
03 24 27 90 98
contact@portesduluxembourg
www.portesduluxembourg.fr onglet «au quotidien»

Les résidences d'artistes

2023, une année riche en propositions artistiques !

Si les événements de l'été comme le festival Court-Circuit, les arts de rue à Margny ou encore le ciné plein air de Bulson sont maintenant des rendez-vous incontournables, la Communauté de Communes travaille également sur une présence artistique de longue durée auprès des habitants.

En effet, ce sont quatre résidences d'artistes qui ont été accueillies cette année par la collectivité selon différentes modalités.

- Les résidences en milieu scolaire, dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle porté par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Grand-Est, l'Éducation Nationale et le Département des Ardennes. Sur le dernier trimestre de l'année scolaire 2022/2023 c'est la marionnettiste Laura Elands qui est intervenue dans les écoles de Douzy, Brévilly, Matton-Clémency et Margut, accompagnée par le Musée du feutre de Mouzon.

Au premier trimestre de l'année scolaire 2023/2024, c'est Maud Miroux, Compagnie Sous le sabot d'un cheval, qui a passé deux semaines auprès des maternelles de l'école de Remilly-Aillicourt.

Ces rencontres artistiques en temps scolaire ont pour objectif de familiariser les enfants de tout âge et tout au long de leur scolarité avec des pratiques culturelles variées, d'éveiller leur curiosité, de stimuler leur créativité.

- Grâce à un autre dispositif de la DRAC (La Fabrique), la designer Fanny Muller est également intervenue dans les écoles de Raucourt-et-Flaba et Haraucourt pour travailler sur la couleur et les tâches ménagères. Cette résidence l'a

aussi amenée à rencontrer des adultes salariés de l'association ADECMR, mais également les professionnels, bénévoles et lecteurs du réseau des bibliothèques et à mener des ateliers tout public. Tout ce travail a été présenté lors d'une exposition au Musée du feutre.

- En début d'année, c'est le chorégraphe Laurent Pichaud, avec le Manège de Reims, qui a proposé de jumeler les territoires des Portes du Luxembourg et des Crêtes Préardennaises en invitant les habitants et associations des deux collectivités à participer à une journée « Jumelage au canal » autour du canal des Ardennes, à Omicourt.

Théâtre, marionnettes, cinéma, expositions, etc. Retrouvez toutes les dates à venir dans l'agenda des Portes du Luxembourg sur www.portesduluxembourg.fr ou dans le Guide des Manifestations disponible en format papier dans vos bibliothèques, vos mairies et vos commerces, ou en version numérique sur le site www.portesduluxembourg.fr et la page Facebook de la Communauté de Communes.



Jumelage au canal, Laurent Pichaud

Un nouveau site Internet pour les Portes du Luxembourg

Créé en 2015, le site Internet des Portes du Luxembourg méritait un rafraîchissement. C'est aujourd'hui une version totalement remodelée qui est proposée, une navigation plus instinctive, des contenus remis à jour que vous pouvez consulter sur www.portesduluxembourg.fr. Vous y retrouverez bien sûr tous les classiques : horaires de déchetteries, calendrier de ramassage des ordures ménagères, mais aussi tous les services de la Communauté de Communes, ainsi qu'une cartographie de l'offre d'hébergement et de restauration sur le territoire.

Et, nouveauté, vous pouvez créer un raccourci sur l'écran d'accueil de votre smartphone vers le site qui fonctionne comme une application et ainsi être à un clic de l'info des Portes du Luxembourg !



- **Déclinaison de la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Mais qu'est que le ZAN ? L'étalement urbain fait partie des préoccupations majeures de notre époque en raison de ses incidences sur l'environnement s'il n'est pas maîtrisé (artificialisation des sols, perte d'espaces naturels, déséquilibres environnementaux, ...). La Loi « Climat et Résilience » du 24 août 2021, se saisit du problème et nous invite à repenser la gestion des espaces en prônant le principe de la sobriété foncière, autrement dit : consommer sur des espaces plus restreints et de façon plus réfléchie. De ce principe découle la Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cette dernière vise à atteindre une absence d'artificialisation des sols à l'échelle nationale d'ici 2050, en diminuant progressivement les quotas de chaque commune.

A l'échelle de notre territoire :

Dans le cas des Portes du Luxembourg, la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers serait de 90ha sur la période 2011-2021. Si le principe de réduction de 50% est appliqué, l'enveloppe encore disponible pour réaliser des aménagements s'élèverait à 45ha. Il conviendra donc de veiller à ne pas dépasser ce quota dans le cadre des aménagements futurs et de l'intégrer dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

- **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

Ces zones d'accélération sont le fruit de la loi du 10 mars 2023 avec pour vocation l'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR). Pensées dans un contexte de crise énergétique, elles visent à favoriser le déploiement de nouvelles sources d'énergie plus vertueuses à l'échelle nationale. L'objectif, faciliter leur implantation dans le respect de la biodiversité et dans une optique de consommation raisonnée des espaces naturels.

A cet effet, l'Etat a sollicité l'ensemble des communes, en lien avec leurs intercommunalités, afin d'identifier les secteurs de leur territoire voués à accueillir des projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, bois énergie, hydraulique, ...) avant le 31 décembre 2023. Les zonages identifiés, qui devront tenir compte d'un certain nombre de critères pour être retenus, pourront alors bénéficier de dérogations spécifiques (réduction des délais d'instruction des autorisations et évaluations environnementales, ...).

Le Préfet vérifiera alors que l'ensemble des projets proposés par les communes permet d'atteindre les objectifs de production d'ENR fixés au niveau Régional et validera la cartographie.

Les zones d'accélération retenues seront intégrées dans les futurs Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) .

Contact : Service Urbanisme / 03 24 27 90 98 / contact@portesduluxembourg.fr.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi des Portes du Luxembourg est un document d'urbanisme qui vise à terme à remplacer l'intégralité des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et cartes communales existants. Il s'appliquera sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Co-construit avec les communes, le PLUi établit notamment le projet de développement d'aménagement du territoire pour les prochaines années. Il définit les règles sur chaque terrain en permettant par exemple d'identifier les terrains constructibles à usage d'habitation ou d'activités, de connaître les travaux autorisés ou non, de préserver les espaces naturels et agricoles, ...

En cours d'élaboration, le PLUi s'articule en plusieurs phases clés : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ou projet politique du territoire, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit et les zonages qui traduisent de manière concrète le projet imaginé par les élus.

Aujourd'hui, les deux premières étapes sont achevées, donnant lieu aux premières réflexions sur les zonages. Une fois le projet de PLUi finalisé, il sera soumis à enquête publique et devrait être opérationnel et opposable à l'horizon 2026.

De nouveaux équipements pour tous les âges

La construction de la résidence Seniors à Carignan se poursuit

Depuis 2019, la Communauté de Communes travaille à la réalisation d'une résidence seniors sur le territoire. Après une étude de faisabilité qui a démontré l'intérêt certain et le besoin indéniable de logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées encore autonomes ou en perte d'autonomie, la collectivité a retravaillé le projet initial pour augmenter le nombre de logements à proposer. Cette future résidence prévoit donc 28 logements de tailles différentes. Le projet prévoit également la création de 24 places de parking, pour un coût de 4 493 537 € HT.



Projection de la résidence seniors

Une salle commune est prévue pour offrir la possibilité aux résidents de manger ensemble mais également aux exploitants de proposer tous types d'activités. Des services supplémentaires pourront être proposés sous forme d'un pack payant pour aider les personnes les plus isolées et/ou pour améliorer le quotidien des personnes les plus dépendantes : service de portage de repas, de blanchisserie, mise à disposition d'ordinateurs, entretien des espaces extérieurs etc.

S'agissant d'une résidence non médicalisée, les résidents locataires devront conserver un certain niveau d'autonomie. Les travaux se termineront en janvier 2025.

Les personnes intéressées par un logement peuvent envoyer un courrier aux Portes du Luxembourg et seront recontactées dans le 2^d semestre 2024 pour l'étude de leur dossier :

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
37^{ter} avenue du Général de Gaulle

03 24 27 90 98 / contact@portesduluxembourg.fr 08110 CARIGNAN

Un futur multiaccueil « petite enfance » à Douzy

Un multiaccueil « petite enfance », ou crèche, existe déjà sur la commune de Douzy depuis 2004. Cet équipement étant vieillissant, la Communauté de Communes a souhaité offrir à nos plus petits un tout nouvel espace d'accueil.

Pour ce faire, un projet de construction de bâtiment a été réalisé. Le futur équipement sera situé sur la zone d'activités de Douzy et permettra d'accueillir jusqu'à 25 enfants. Les travaux ont débuté courant de l'été 2023 et devraient se terminer à l'été 2024 pour une ouverture en septembre 2024. Le coût du projet est de 1 326 316 € TTC.

Le bâtiment accueillera également un espace pour le Relais Petite Enfance des Portes du Luxembourg. L'animatrice y proposera des animations à destination des assistantes maternelles et des parents du territoire, mais également des soirées d'informations.

Retrouvez le planning du Relais Petite Enfance sur le site internet de la collectivité : www.portesduluxembourg.fr, onglet «au quotidien».



Projection du multi-accueil de Douzy